

VOUS VOYAGER PAR VOIES AÉRIENNES AU CANADA ? DE NOUVELLES RESTRICTIONS SONT EN VIGUEUR

Le gouvernement du Canada a mis en place de nouvelles restrictions pour les passagers qui se déplacent en avion au Canada.

AUCUN passager présentant des symptômes de la COVID-19 ne sera autorisé à monter à bord d'un aéronef.

Exigences pour les voyages en avion

Le gouvernement du Canada a instauré un certain nombre de mesures pour limiter la propagation de la COVID-19 et assurer la sécurité du transport aérien :

- ✓ Obligation pour les passagers de **porter un masque non médical ou un couvre-visage en tout temps** lors de l'embarquement, en vol, à la sortie de l'avion et lorsque l'agent d'embarquement, le personnel chargé du contrôle de la sûreté à l'aéroport ou un membre d'équipage le demande, et pendant leurs déplacements dans les aéroports canadiens.
- ✓ **Vérification de l'état de santé** de tous les passagers avant l'embarquement.
- ✓ **Vérification de la température** de tous les passagers avant l'embarquement (à partir du 30 juillet 2020 dans les aéroports de Calgary, de Montréal, de Toronto et de Vancouver).
- ✓ Obligation d'informer les passagers qui voyagent à l'intérieur du Canada du fait qu'à **leur arrivée à destination, ils pourraient faire l'objet d'une mesure** instaurée par le gouvernement fédéral, provincial ou territorial visant à prévenir la propagation de la COVID-19.
- ✗ **Refuser l'embarquement** à tout passager qui présente des symptômes de la COVID-19, à qui on a refusé l'embarquement dans les 14 derniers jours pour des raisons médicales liées à la COVID-19, ou qui fait l'objet d'une ordonnance de santé publique provinciale, territoriale ou locale.
- ✗ **Refuser l'embarquement** à tout passager qui refuse de répondre aux questions concernant leur état de santé, refuse que l'on prenne leur température ou de se conformer à une instruction donnée par l'agent d'embarquement, le personnel chargé du contrôle de la sûreté à l'aéroport, ou un membre de l'équipage concernant le port d'un masque non médical ou d'un couvre-visage.

Fournir des réponses fausses ou trompeuses ou refuser de porter un masque non médical ou un couvre-visage lorsque demandé peut entraîner une amende maximale de 5 000 \$.

Exigences en matière d'identification avant l'embarquement pour les voyages aériens intérieurs

À partir du 1^{er} septembre 2020, le Gouvernement du Canada n'accepte plus les pièces d'identité délivrées par le gouvernement expirées.

Une pièce d'identité valide doit être présentée.

On vous a refusé l'embarquement en raison de symptômes de la COVID-19?

- ✗ Quittez l'aéroport et rendez-vous immédiatement à un endroit où vous pourrez demeurer **en isolement pendant 14 jours** en utilisant **un moyen de transport privé**, comme un véhicule personnel pour vous y rendre.
- ✗ Pratiquez l'**éloignement physique** en gardant une distance de deux mètres avec les autres (deux longueurs de bras).
- ✗ Observez **des pratiques d'hygiène fréquentes** : **lavez-vous bien les mains et toussiez et éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir.**
- ✗ **Portez un masque non médical ou un couvre-visage couvrant votre bouche et votre nez** pour protéger les autres.
- ✗ Obtenez plus de renseignements concernant les services provinciaux et territoriaux à l'adresse suivante : www.canada.ca/coronavirus

Ressources à votre disposition concernant la COVID-19

Gouvernement du Canada : 1-833-784-4397 ou www.canada.ca/coronavirus

- **Alberta : 811**
- **Nouvelle-Écosse : 811**
- **Terre-Neuve-et-Labrador : 811 ou 1-888-709-2929**
- **Colombie-Britannique : 811**
- **Nunavut : 1-888-975-8601**
- **Territoires du Nord-Ouest : 911**
- **Île-du-Prince-Édouard : 811**
- **Ontario : 1-866-797-0000**
- **Yukon : 811**
- **Manitoba : 1-888-315-9257**
- **Québec : 1-877-644-4545**
- **Nouveau-Brunswick : 811**
- **Saskatchewan : 811**

Personne ne devrait monter à bord d'un avion s'il se sent malade, car il pourrait mettre d'autres personnes en danger. De plus, si vous présentez des symptômes tels que fièvre, toux ou difficultés respiratoires pendant le vol, veuillez en informer immédiatement l'équipage.

Pour en savoir davantage à ce sujet, consulter le site : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html#voyage>.

Mis à jour le 1^{er} septembre 2020.

